

## Les bases de la prévention, vos obligations, votre responsabilité

### Objectifs pédagogiques :

- Intégrer la prévention comme un outil de performance- Comprendre comment la réglementation en vigueur impacte ma structure
- Connaître les références pour faire son état des lieux.

### Personnes concernées et prérequis :

Public concerné : Chef d'entreprise, Encadrant  
Prérequis : aucun prérequis nécessaire.

### Intervenant :

L'intervenant PAC est un consultant en prévention des risques professionnels.

### Informations pratiques :

- Nombre de participant maximal : Groupe de 12 stagiaires maximum.
- Durée : 7 heures, soit 1 jour(s).
- Nature de l'action : intra-entreprise ou inter-entreprise.
- Dates : Formation en présentiel, selon dates définies dans l'offre de prix et convention de formation.

### Pédagogie :

- Méthodes pédagogiques : Pédagogie active basée essentiellement sur des apports théoriques, cas pratiques et jeux de rôle. Un tour de table en début de formation sera réalisé afin de permettre au formateur d'apprécier la fonction de chacun et d'adapter son déroulé pédagogique.
- Matériel pédagogique : Salle de formation avec vidéoprojecteur et PC.

⇒ *Suivi et sanction : feuille de présence par jour de formation prévue.*

*Appréciation atteinte des objectifs/acquisition des compétences : test final sous forme de questions à choix multiples (QCM).  
Mesure de la qualité globale de la formation par les stagiaires : évaluation à chaud.*

### Matériel nécessaire pour suivre la formation :

RAS.

### Délais accès :

- Selon les disponibilités des formateurs/trices,
- Réponse dans un délais de 48 heures.

Conditions d'accès :

- Respect des CGV,
- Avoir satisfait les prérequis.

### Accessibilité :

Chaque situation de handicap étant unique, nous vous demandons de préciser à l'inscription l'handicap du stagiaire. Nous pourrions ainsi confirmer l'ensemble des possibilités d'accueil et de mise en œuvre de la formation. L'accessibilité aux locaux est sous la responsabilité de

## CONTENU DE LA FORMATION

- Pourquoi la prévention dans une entreprise -> un pilier indispensable à la performance globale
- La responsabilité de l'employeur, les principes généraux de prévention, les obligations de moyens et de résultats
  
- La gestion de la coactivité sur un site exploité ou sur un site en construction
  
- La responsabilité d'un salarié, le droit de retrait en cas de danger grave et imminent
  
- Le CSE, les grands principes, à quel moment est-il déclenché ?
  
- Les obligations de l'employeur :
  - > EPI, adaptation des EPI face aux risques
  - > EPC, priorisation des EPC par rapport aux EPI
  - > Contrôles réglementaires, mise en place et suivi des différents contrôles en fonction de votre structure et de vos équipements
  - > Formations, connaissances des formations obligatoires en lien avec les risques "métier"
  - > Déclaration et suivi de vos événements non souhaités (accident de travail, accident de trajet).
  
- Les documents réglementaires dans une entreprise :
  - > Document Unique et son PAPRIACT (plan d'actions)
  - > Règlement intérieur
  - > Autorisations de conduite, habilitations électriques
  - > Le registre de sécurité
  
- Visualisation d'actions significatives qui permettent d'animer la prévention au quotidien dans votre structure.
  
- Evaluation des acquis.
  
- Bilan et synthèse de la formation.

**Informations complémentaires :** Pour toute demande de renseignements complémentaires (mode de validation, équivalences, passerelles, suites de parcours et débouchés) ainsi que pour les conditions, tarifs, délais ou modalités d'inscription, merci de nous contacter : Tél. 05 59 71 26 90 ou par courriel [contact@pacsecurite.fr](mailto:contact@pacsecurite.fr).